



44ème Semaine Olympique Française Hyères TPM

Epreuve de l'ISAF Sailing World Cup 2011-2012

AVIS DE COURSE

La 44ème Semaine Olympique Française de Voile Hyères – TPM aura lieu à Hyères - France du 19 au 27 Avril 2012.

La Fédération Française de Voile est l'autorité organisatrice.

1. REGLES

1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies par les Règles de Course à la Voile (RCV).

1.2 Pour les courses en flotte, l'Annexe P des RCV, procédures spéciales pour l'application de la règle 42 s'appliquera.

1.3 Pour les medal races, l'Addendum Q, disponible sur le site de l'ISAF www.sailing.org s'appliquera et modifie un certain nombre de règles. La version en vigueur au début de la régata apparaîtra en intégralité dans les instructions de course.

1.4 Pour l'épreuve de Quillard Match Racing Féminin, les Règles d'attribution et d'utilisation des bateaux s'appliquera, y compris pour les périodes d'entraînement et apparaîtront en intégralité dans les instructions de course. Les règles de la classe Elliott 6m ne s'appliqueront pas.

1.5 Pour les épreuves Paralympiques,

1.5.1 La section K des règles de classe 2.4mR s'appliquera.

1.5.2 Les points C2.1(d) et C3.2(e) des règles de classe SKUD 18 ne s'appliqueront pas.

1.5.3 . L'Appendix B – Alternative Rules de la Classe internationale Sonar s'appliquera pour l'épreuve Sonar.

1.6 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile qui s'appliqueront sont annexées au présent avis de course (Annexe B).

1.7 En cas de conflit dans la traduction, la version anglaise des textes prévaudra.

2. PUBLICITE ET NUMEROS D'ETRAVE

2.1 Les bateaux pourront être amenés à porter des numéros d'étrave et/ou des publicités choisis et fournis par l'autorité organisatrice.

2.2 Conformément à la règle ISAF 20.4.3, les compétiteurs à bord des bateaux classés premier, deuxième et troisième au début d'une journée de courses devront porter respectivement des chasubles de couleur jaune, bleue et rouge. Ces chasubles seront fournies par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Les compétiteurs et les entraîneurs devront s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site Internet de la régata <http://sof.ffvoile.fr> et en payant les frais d'inscription requis. Aucune inscription ne pourra être prise en considération sans le paiement en ligne des frais requis. Les inscriptions en ligne ouvriront le 10 janvier 2012. Pour bénéficier des frais d'inscription réduits, les paiements devront être reçus avant le 20 février 2012, 15h00 (temps universel). Aucune inscription ne sera acceptée après le 30 mars 2012, 15h00 (TU).

3.2 Les règles d'admissibilité de l'ISAF s'appliqueront. Chaque compétiteur doit être inscrit en tant que régatier ISAF sur le site de l'ISAF: www.sailing.org/isafsailor

3.3 A moins d'une autorisation spéciale accordée par le CIO ou l'ISAF, chaque compétiteur doit être citoyen du pays de l'Autorité Nationale Membre qui inscrit le bateau ou reconnaît la personne responsable (tel que défini par RCV 46). Cette obligation ne s'applique pas à un équipier qui reçoit l'accord pour participer à la régata de l'Autorité nationale de la personne responsable. A l'inscription, chaque compétiteur doit présenter une preuve de sa nationalité ou la dérogation approuvée.

3.4 Les exigences olympiques de genre s'appliqueront pour chaque épreuve olympique. Les équipages hommes et mixtes ne peuvent pas concourir dans les épreuves féminines. Les femmes ne peuvent pas concourir dans les épreuves masculines.

3.5 Les compétiteurs de moins de 18 ans devront présenter à l'inscription une autorisation parentale remplie par un parent ou un représentant légal. Les formulaires sont disponibles et téléchargeables sur le site internet <http://sof.ffvoile.fr>

3.6 Pour les épreuves paralympiques, les critères d'éligibilité paralympique s'appliquent.

3.7 Pour l'épreuve de Quillard Match Racing féminin, l'équipage (y compris la barreuse) comportera au total trois personnes et le poids maximum de l'équipage à l'inscription ne devra pas dépasser 204 kg en portant au moins short et chemise. Sauf en cas d'urgence, la barreuse doit barrer le bateau tout le temps qu'il est en course. Toutes les équipières inscrites devront courir toutes les courses. Cependant,

3.7.1 Quand une barreuse inscrite n'est pas en mesure de continuer à participer à la régata, l'autorité organisatrice peut autoriser un membre de l'équipage d'origine de la remplacer.

3.7.2 Quand une équipière n'est pas en mesure de continuer à participer à la régata, l'autorité organisatrice peut autoriser une remplaçante temporaire ou un autre arrangement.

3.8 La régata est ouverte aux bateaux choisis pour participer aux épreuves de voile aux Jeux Olympiques de 2012 et aux Jeux Paralympique de 2012.

Epreuve	Classe	Maximum d'inscrits	Minimum d'inscrits
Dériveur Solitaire Masculin	Laser	150	20
Dériveur Solitaire Féminin	Laser Radial	120	20
Dériveur Solitaire Masculin Lourd	Finn	80	20
Dériveur Double Masculin	470-M	120	20
Dériveur Double Féminin	470-W	80	20
Dériveur Double Haute Performance	49er	100	20
Quillard Masculin	Star	80	10
Quillard féminin Match Racing	Elliott 6m	24	20
Windsurf Masculin	RS:X-M	120	20
Windsurf Féminin	RS:X-W	80	20
Quillard Solitaire Paralympique	2.4mR	20	10
Quillard Double Paralympique	SKUD18	12	5
Quillard Triple Paralympique	Sonar	12	5

3.9 L'autorité organisatrice peut annuler une épreuve si le nombre minimum d'inscrits n'a pas été atteint à 15h00 (TU) le 30 mars 2012. Les compétiteurs seront informés de l'annulation de l'épreuve par courrier électronique et par affichage sur le site internet de la régata. Les frais d'inscription pour les épreuves annulées seront remboursés.

3.10 Pour les épreuves où le nombre d'inscrits dépasse le quota maximum d'inscrits à 15h00 (TU) le 30 mars 2012, la procédure suivante s'appliquera :

3.10.1 Les Autorités Nationales des demandes reçues seront classées selon un ordre de priorité basé sur la place de chaque Autorité Nationale Membre au classement final de l'ISAF Sailing World Cup 2010-2011.

3.10.2 Les égalités dans l'ordre de priorité seront départagées en faveur de l'Autorité Nationale ayant la meilleure place dans l'épreuve la plus récente de l'ISAF Sailing World Cup à laquelle les Autorités Nationales concernées ont participé. Si des égalités persistent, elles seront départagées en faveur de l'Autorité Nationale Membre dont l'inscription a été reçue en premier. Les Autorités Nationales Membres qui n'apparaissent pas dans le classement de la Sailing World Cup utilisé seront classées selon leur date d'inscription et seront ajoutées à la fin de l'ordre de priorité.

3.10.3 Les demandes d'inscriptions seront acceptées jusqu'à ce que le quota soit atteint, comme suit :

- (a) Une place attribuée à l'Autorité Nationale hôte de la régata.
- (b) Une place attribuée selon l'ordre de priorité des Autorités Nationales, à chaque Autorité Nationale pour laquelle il reste une demande d'inscription.
- (c) Répéter 3.10.3(b) ci-dessus jusqu'à ce que le quota soit atteint.

3.11 . Le quota d'épreuve sera augmenté jusqu'à ce que chaque Autorité Nationale ayant une demande d'inscription valide ait au moins une inscription à l'épreuve. Chaque Autorité Nationale ayant une ou des inscriptions au-delà du quota décideront des inscriptions retenues.

3.12 Pour les épreuves auxquelles l'article 3.10 ne s'applique pas, les inscriptions seront acceptées dans l'ordre de réception jusqu'à ce que le quota soit atteint.

4. CLASSIFICATION FONCTIONNELLE IFDS

4.1 Les compétiteurs handicapés devront présenter une Classification Internationale valide conforme au système de classification IFDS 2009-2012.

4.2 Les réclamations concernant la classification pourront être déposées auprès des classificateurs présents pas plus tard que la « première apparition ». Cependant, les décisions concernant ces protestations ne seront pas prises pendant la régata.

5. FRAIS D'INSCRIPTION

5.1 Les frais d'inscription sont établis en Euros et incluent toutes les taxes locales. Les inscriptions reçues avant 15h00 (TU) le 20 février 2012 bénéficieront du tarif des frais réduits.

Classe	Frais d'inscription	Frais d'inscription réduits
Classes solitaires	190	140
Classes en double	290	240
Classes en triple	350	300
Quillard féminin Match Racing	2100	2000
Bateau Entraîneur	60	40

5.2 Les frais d'inscription pour l'épreuve de Quillard féminin Match Racing incluent la location du bateau.

5.3 Pour l'épreuve de Quillard Match Racing féminin, un dépôt de caution est obligatoire en plus des frais d'inscription dans les conditions suivantes :

5.3.1 Un dépôt de caution initial de 600 € sera payé exclusivement en espèces au moment de l'inscription, sauf modification de l'autorité organisatrice. Cette caution est le maximum qu'une barreuse aura à payer pour chaque incident.

5.3.2 Si l'Autorité Organisatrice décide d'une retenue sur la caution, elle pourra demander que le montant de la caution soit ramené à son niveau original pour que la barreuse soit autorisée à poursuivre la compétition.

5.3.3 Les cautions restantes après l'épreuve seront remboursées dans les 10 jours suivant l'épreuve.

5.4 Si une inscription est annulée par un compétiteur, les droits seront remboursés de la façon suivante :

Date d'annulation	Remboursement
Avant le 30 mars 2012	80%
Entre le 31 mars et le 18 avril 2012	50%
Après le 18 avril 2012	0%

6. FORMAT

6.1 Pour les courses en flotte, la régata consistera en une série initiale et pour les épreuves olympiques, une medal race. La série initiale pourra être divisée en une série qualificative et en une série finale. Les dix premiers classés de la série initiale accéderont à la medal race si un minimum de trois courses ont été validées dans la série initiale. Pour les épreuves paralympiques, la régata consistera en une seule série.

6.2 Pour le Match Racing, la régata consistera en une série initiale, une série par élimination et une course décisive pour les bateaux qui n'accéderont pas à la série par élimination. L'Autorité Organisatrice pourra modifier le format, clore ou supprimer n'importe quel round si les conditions ne permettent pas l'accomplissement du format prévu.

7. PROGRAMME

7.1 Les inscriptions des compétiteurs, entraîneurs et team leaders commenceront à 14h00 le jeudi 19 avril 2012 au premier étage de l'Espace Nautique Hyérois et finiront le samedi 21 avril à 15h00. Les inscriptions pour les compétiteurs paralympiques pourront se faire au bureau du Race Office lorsque nécessaire.

7.2 Le premier briefing pour les entraîneurs et les team leaders est prévu le samedi 21 avril 2012. Le lieu et l'heure seront fixés ultérieurement.

7.3 La première réunion des compétitrices avec les umpires pour l'épreuve de Match Racing est prévue le vendredi 20 avril 2012 à 18h00 au premier étage de l'espace Nautique Hyérois.

7.4 La cérémonie d'ouverture est prévue à 19h00 le samedi 21 avril 2012 sous le chapiteau concurrents.

7.5 Programme des courses (medal races comprises):

Epreuve	Dates	Nombre de course
Dériveur Solitaire masculin	Du 22 au 27 avril 2012	11
Dériveur Solitaire féminin	Du 22 au 27 avril 2012	11
Dériveur Solitaire masculin Lourd	Du 22 au 27 avril 2012	11
Dériveur Double masculin	Du 22 au 27 avril 2012	11

Dériveur Double féminin	Du 22 au 27 avril 2012	11
Dériveur Double Haute Performance	Du 22 au 27 avril 2012	16
Quillard masculin	Du 22 au 27 avril 2012	11
Quillard féminin Match Racing	Du 22 au 27 avril 2012 entraînement le 20 et 21	186
Windsurf masculin	Du 22 au 27 avril 2012	11
Windsurf féminin	Du 22 au 27 avril 2012	11
Quillard Solitaire Paralympique	Du 22 au 27 avril 2012	10
Quillard Double Paralympique	Du 22 au 27 avril 2012	10
Quillard Triple Paralympique	Du 22 au 27 avril 2012	10

7.6 Le dimanche 22 avril 2012, le premier signal d'avertissement se fera à 11h00 pour les courses en flotte et à 10h00 pour le Match Racing. Le dernier jour de course, il n'y aura pas de signal d'avertissement après 14h00 pour les courses en flotte, après 15h30 pour les Medal Races et il n'y aura aucun signal d'attention après 15h00 pour le Match Racing.

8. CONTROLE D'EQUIPEMENT

8.1 A l'inscription, les compétiteurs devront présenter des copies de tous certificats de jauge requis par les règles de classe.

8.2 Les compétiteurs devront présenter la preuve de leur adhésion à l'association de classe appropriée au moment de l'inscription si cela est requis par l'autorité organisatrice.

8.3 Tous les bateaux doivent arborer les lettres de nationalité dans leurs voiles.

8.4 Les bateaux doivent être disponibles pour les contrôles d'équipement le jeudi 19 avril de 14h00 à 18h00, le vendredi 20 avril de 9h00 à 19h00 et le samedi 21 avril de 9h00 à 13h00 ou comme prévu par affichage par l'autorité organisatrice.

8.5 Les bateaux sont susceptibles d'inspection à tout moment pendant l'épreuve. Les procédures d'inspection seront précisées dans les instructions de course ou dans les régulations de jauge de la régata.

8.6 Les limitations à l'équipement prévues par les règles de classe s'appliqueront.

8.7 L'épreuve de Match Racing Féminin se déroulera sur des bateaux fournis par l'Autorité Organisatrice. Huit bateaux de type Elliott 6m seront fournis, chacun équipé d'une grand'voile, d'un foc et d'un spinnaker. Les bateaux seront attribués par tirage au sort, soit chaque jour ou soit pour chaque round à la discrétion du Comité de Course.

9. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à l'inscription à partir du jeudi 19 avril 2012 et sur le site internet de la régata. Les autres documents régissant la régata seront publiés avec les instructions de course.

10. LOCALISATION

10.1 La régata se tiendra au Port Saint Pierre à Hyères. L'annexe B montre la localisation du port de la régata.

10.2 La zone de course se situe dans la rade de Hyères entre le port Saint Pierre et l'île de Porquerolles.

11. PARCOURS

Les parcours seront de type « banane » ou « Trapèze » ou tout autre type de parcours adopté par l'ISAF pour les Jeux Olympiques de 2012.

12. SYSTEME DE PENALITES

Pour les épreuves de dériveur double haute performance et quillard double paralympique, les RCV 44.1 et RCV P2.1 sont modifiées de telle sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité de un tour.

13. JURY INTERNATIONAL

Un Jury International sera désigné conformément à la RCV 91(b). Ses décisions seront définitives et sans appel tel que prévu par la RCV 70.5.

14. CLASSEMENT

14.1 Courses en flotte

14.1.1 Le système de Points à Minima de l'annexe A des RCV s'appliquera. La RCV B8 est supprimée.

14.1.2 Trois courses sont nécessaires pour valider la régata. Quand cinq courses ou plus sont validées dans la série initiale, le score d'un bateau pour la série sera le total de ses points moins son plus mauvais score.

14.1.3 Dans les medal races, le score d'un bateau sera le double du nombre de points spécifiés dans l'annexe A4.1 des RCV et le score de cette course ne pourra pas être retiré du score de la série.

14.1.4 Les égalités de score de la série entre des bateaux ayant obtenu des scores différents dans la medal race seront départagés en faveur du bateau ayant obtenu le meilleur score dans la medal race. Ceci modifie l'annexe A8 des RCV.

14.2 Match Racing

14.2.1 Le système de classement de l'annexe C des RCV s'appliquera.

14.2.2 Ajouter la RCV C10.3(b): « Quand un round robin simple est arrêté avant d'être terminé ou quand un round robin multiple est arrêté pendant le premier round robin, le score le plus élevé sera déterminé par la moyenne des points des scores par match couru par chaque concurrente, sauf si l'une ou plusieurs des concurrentes a couru moins d'un tiers des matches programmés lorsque le round robin entier doit être ignoré et si nécessaire, l'épreuve doit être invalidée.

15. PERSONNES ET BATEAUX D'ACCOMPAGNEMENT

15.1 Tous les bateaux d'accompagnement doivent être inscrits auprès de l'autorité organisatrice et devront se conformer à la législation locale et aux régulations de la régata concernant les bateaux d'accompagnement. L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser des inscriptions et d'accepter des inscriptions tardives à son entière discrétion.

15.2 Tous les bateaux d'accompagnement devront arborer clairement les trois lettres de nationalité du code ISAF de leur Autorité Nationale et ce, à tout moment quand ils sont sur l'eau. La hauteur minimum des lettres devra être de 200mm.

15.3 Les bateaux d'accompagnement des team leaders, entraîneurs et autre support personnel doivent rester en dehors des zones de course à partir du signal préparatoire de la première flotte à partir jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le Comité de Course ait retardé, annulé ou effectué un rappel général.

16. MOUILLAGE

Les bateaux devront rester aux places qui leur ont été assignées sur le parking à bateaux ou dans le port.

17. RESTRICTIONS AUX SORTIES D'EAU

Les bateaux qui sont placés dans le port ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf avec l'autorisation écrite du comité de course.

18. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET PISCINES PLASTIQUES

Les appareils de respiration sous marine et piscines plastiques ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés autour des quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régata.

19 COMMUNICATIONS RADIO

Sauf en cas d'urgence ou de matériel fourni par l'organisation, un bateau ne doit pas émettre ni recevoir de communications radio, de messages écrits ou d'appels téléphoniques quand il est en course.

20 PRIX

20.1 Des médailles seront attribuées aux trois premiers bateaux de chaque épreuve. L'Autorité Organisatrice pourra modifier les prix si moins de 10 bateaux sont inscrits dans une épreuve.

21 ASSURANCE

Chaque bateau participant devra présenter un certificat d'assurance en responsabilité civile valide d'un montant de garantie minimal par incident de 1.500.000 € (ou équivalent) . Ce document devra être rédigé en français ou en anglais.

22 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir RCV 4, Décision de courir). Ni l'autorité organisatrice, ni l'ISAF n'accepteront de quelque responsabilité, en cas de

dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

23 DROITS MEDIA, CAMERAS ET EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES

23.1 En participant à une épreuve de l'ISAF Sailing World Cup, les concurrents concèdent automatiquement à l'autorité organisatrice, à l'ISAF, à leurs sponsors le droit perpétuel de faire, d'utiliser et de montrer, de temps en temps à leur discrétion, toute photographie, tout enregistrement audio ou vidéo, ou tout autre représentation de l'athlète pendant la période de la compétition, sans compensation d'aucune sorte.

23.2 Les bateaux peuvent être tenus d'embarquer des cameras, des équipements audio ou de positionnement tel que spécifié par l'autorité organisatrice.

23.3 Les trois premiers concurrents comme les vainqueurs d'une course individuelle peuvent être tenus de participer à une conférence de presse chaque jour.

23.4 Les concurrents peuvent être tenus de répondre à des interviews pendant la régata.

24 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 PARIS – FRANCE

Phone : +33 (0)1 40 60 37 03

Fax : +33 (0)1 40 60 37 37

E.mail : christine.dayon@ffvoile.fr

website : <http://sof.ffvoile.fr>

Ou pour l'hébergement:

Office du Tourisme de Hyères, Rotonde du Park Hôtel, Avenue de Belgique, 83400 Hyères

Phone : +33 (0)4 94 01 84 50

Fax : +33 (0)4 94 01 84 51

E.mail : accueil.tourisme@mairie-hyeres.com

website : <http://www.hyeres-tourisme.com>

===== ANNEXES AVIS DE COURSE =====

ANNEXE A

Epreuves de l'ISAF Sailing World Cup

A1 Régates

L' ISAF SAILING WORLD CUP 2011-2012 est constituée des régates suivantes:

Sail Melbourne – Melbourne, AUS

Rolex Miami OCR – Miami, Florida, USA

Trofeo SAR Princesa Sofia MAPFRE* – Palma Majorca, ESP

Semaine Olympique Francaise* – Hyeres, FRA

Delta Lloyd Regatta* – Medemblik, NED

Kieler Woche* – Kiel, GER

Skandia Sail for Gold Regatta* – Weymouth & Portland, GBR

*Régates Européennes (voir Avis de Course A3.4)

A2 Propriété

L'ISAF Sailing World Cup est la propriété de l' ISAF.

A3 Classement de l'ISAF Sailing World Cup

A3.1 Pour les besoins du classement SWC, les points attribués sont enregistrés sous le nom du barreur.

A3.2 Un bateau n'est pas considéré comme participant à la Sailing World Cup s'il n'a pas participé à au moins une régate constitutive du circuit en cours.

A3.3 Pour chaque épreuve d'une régate de l'ISAF Sailing World Cup, les 20 premiers bateaux au classement général recevront des points Sailing World Cup. Le premier recevra 20 points, le deuxième 19 points, le troisième 18 points et ainsi de suite. Un bateau finissant au-delà de la 20^{ème} place ou ne participant pas à la régate marquera 0 points.

A3.4 Le score d'un bateau participant à l'ISAF Sailing World Cup sera le total de ses cinq (5) meilleures régates de la Sailing World Cup. Cependant, il ne pourra pas être pris en considération plus de 4 régates européennes.

A3.5 Si un bateau à deux ou plusieurs scores de régates identiques, les scores de(s) la(es) régate(s) courue(s) en dernier doi(ven)t être prise(s) en compte.

A3.6 Les égalités dans les Sailing World Cup series seront départagées conformément à l'annexe A8 des RCV en remplaçant "course" par "régate".

A3.7 Un bateau terminant premier, deuxième ou troisième d'une régata ne marquera pas ses points Sailing World Cup s'il est absent de la cérémonie de remise des prix sans avoir au préalable obtenu un accord écrit de l'autorité organisatrice pour cette absence.

A4 Admissibilité, Inscriptions et Quotas

A4.1 Afin de déterminer l'ordre de priorité des Autorités Nationales utilisé pour établir l'admissibilité et les quotas, l'ordre de d'apparition de chaque MNA dans le classement de l'ISAF Sailing World Cup sera déterminé par :

A4.1.1 Pour Sail Melbourne, Rolex Miami OCR, Trofeo SAR Princesa Sofia MAPFRE, et Semaine Olympique Française, par le classement final de l'ISAF Sailing World Cup de l'année précédente ou,

A4.1.2 Pour Delta Lloyd Regatta, Kieler Woche, et Skandia Sail for Gold Regatta, par le classement de l'ISAF Sailing World Cup de l'année en cours à la date limite pour le quota d'inscrits.

A4.2 Les MNA qui n'apparaissent pas dans les classements SWC applicables doivent être classés selon leur ordre d'inscription et ajoutés à la fin de l'ordre de priorité des MNA.

A5 Prix

A5.1 L'ISAF attribuera des prix aux trois premiers équipages de la SWC.

A5.2 L'Autorité Nationale Membre de l'ISAF dont les compétiteurs auront remporté le plus grand nombre de médailles d'or dans la SWC Series recevra le Sailing World Cup Nations Trophy. Si deux pays ou plus sont à égalité, ils seront départagés par le plus grand nombre de médailles d'argent, et si l'égalité persiste, par le plus grand nombre de médailles de bronze. Si l'égalité persiste encore, les pays seront listés dans l'ordre alphabétique de leur code national au CIO.

A5.3 Le lieu, la date et l'heure de la remise des prix de la SWC seront annoncés par l'ISAF. ISAF.

ANNEXE B

Prescriptions de la Fédération Française

Les prescriptions de la Fédération Française de Voile qui s'appliquent à la régata sont les suivantes :

B1 RCV 64.3

Le jury peut demander aux parties dans la réclamation, préalablement aux opérations de contrôle, une caution couvrant le coût des vérifications consécutives à une réclamation sur la jauge.

B2 RCV 68

La compensation des dommages et toute autre action, résultant de dommages, non prévue par les RCV est de l'entière responsabilité du concurrent.

B3 RCV 70.5

Dans de telles circonstances, l'autorisation écrite de la Fédération Française de Voile doit être obtenue avant d'éditer l'avis de course et apposée au tableau officiel d'information pendant la compétition.

B4 RCV 91

La constitution d'un Jury International conforme aux exigences de l'annexe N est soumise à l'approbation écrite préalable de la Fédération Française de Voile. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d'information pendant la compétition.

ANNEXE C

Zones de course

